



Déclaration liminaire Force Ouvrière au Comité Technique Ministériel

du 25 juin 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

Lors du comité technique ministériel du 17 mars 2015, nous avons alerté le ministre sur les conséquences des événements de début janvier, notamment en ce qui concerne l'actualisation de la loi de programmation militaire et le rééquilibrage des effectifs militaires-civils sur les fonctions de soutien dont nous ne comprendrions pas la remise en cause.

Le 28 mai, le ministre a présenté devant les organisations syndicales les arbitrages rendus au titre de la LPM actualisée et leurs conséquences en termes d'effectifs pour le ministère. Une fois passées les réactions et l'émotion légitimes suite à ces attentats répugnants, Force Ouvrière a immédiatement mis en garde contre les velléités à peine voilées de certains de mettre un coup d'arrêt à toute politique de renforcement de la place des personnels civils.

Que certains généraux considèrent tout rééquilibrage des effectifs militaires-civils comme contraire à leur idéologie n'est pas nouveau. Qu'ils voient les personnels civils comme autant de menaces à la place qu'ils occupent et à leur influence au sein du ministère est somme toute compréhensible. Mais qu'ils défendent la théorie, de manière affichée ou non, selon laquelle tout rééquilibrage en faveur des personnels civils est contraire à la réalisation du contrat opérationnel et néfaste à la sécurité des citoyens est tout simplement indécent et sans fondement. Nous nous répétons depuis des années : nous ne revendiquons pas de positionner les personnels civils sur des fonctions opérationnelles, nous revendiquons notre juste place sur des fonctions qui n'ont aucun caractère opérationnel et qui sont occupées par des personnels militaires dont tout le monde sait, du moins ceux qui sont honnêtes, qu'ils ne partent jamais en opération extérieure.

Il n'aura pas fallu longtemps pour que nos craintes soient avérées. A peine est-il annoncé 11 000 recrutements pour l'armée de terre pour, nous nous permettons de le rappeler, la réalisation de l'opération sentinelle, que nous découvrons ici ou là des mesures de recrutements sans aucun rapport avec l'objet de la LPM actualisée. Tel est notamment le cas à la 13^{ème} BSMAT de Moulins-Yzeure qui, à grand renfort de médias, annonce le recrutement de 42 « soldats-magasinières ». Et le chef de corps de préciser dans le journal local les horaires de travail du régiment, histoire de mieux attirer les jeunes de la région.

Cela fait des années que nous vous alertons sur la situation du maintien en condition opérationnelle, sans aucune écoute de la part du ministère, sans même l'ébauche d'une solution pour répondre à la situation actuelle et à la catastrophe vers laquelle nous nous dirigeons compte tenu de la pyramide des âges des personnels civils. Et à la première occasion, alors que le chef d'Etat-Major de l'armée de terre, lors de sa présentation le 28 mai dernier, n'a pas évoqué une seule fois, ne serait-ce que furtivement, les personnels civils, on procède au recrutement de magasiniers militaires ?

De deux choses l'une : où vous comprenez nos revendications en la matière en dénonçant ce genre de manipulation, où vous vous contentez de déplorer une telle situation, reconnaissant votre impuissance face aux armées, auquel cas nous saurons à quoi nous en tenir.

Il y a bien une troisième alternative à laquelle nous ne voulons pas croire : cette situation vous arrange dans la mesure où les armées recrutent sur des fonctions normalement dévolues aux personnels civils, ce qui implicitement vous évite de vous battre et, de plus, comme les armées recrutent des contractuels, ce dont rêve tout libéral, même soi-disant socialiste, vous faites d'une pierre deux coups. En d'autres termes, on laisse les autres faire le sale boulot, mais je fais là sans doute un procès d'intention ! Après tout, si nous analysons bien, la seule mesure de civilianisation à laquelle vous avez procédé a consisté à transformer 226 militaires en civils sur poste, soit 0,1% de la totalité des postes de militaires en trois ans !

Nous vous l'avons dit et nous ne nous déjugerons pas, nous ne sommes pas opposés au recrutement par le biais de la loi 4139/2. Mais profiter de notre accord pour faire n'importe quoi, en laissant une totale liberté aux employeurs sans aucun contrôle de la DRHMD constitue, au mieux, une désinvolture coupable et, au pire, une trahison envers les organisations syndicales de ce ministère. Car enfin, comment accepter un reclassement 4139/2 dans un établissement ou un service dans lequel il reste des personnels civils à reclasser ou des agents contractuels qui risquent le chômage ?

Quand nous prenons nos responsabilités face aux agents, vous vous devez d'être exemplaires et faire en sorte de ne laisser aucun doute sur le sérieux avec lequel vous appliquez une telle mesure. Sauf, encore une fois, à ce que vous n'ayez aucun moyen de contrecarrer les agissements de tel ou tel employeur, auquel cas il faut nous le dire et nous agirons en conséquence. A ce titre, nous nous permettons de vous rappeler ici les propos tenus par le ministre le 28 mai : « je ne veux plus de reclassement 4139-2 là où il reste des personnels civils à reclasser ». Il ne reste plus qu'à appliquer.

Et si nous avons ouvert la voie à ce type de reclassement, c'était bien dans notre esprit dans la perspective de rééquilibrer les effectifs militaires-civils selon trois axes : le recrutement 4139-2 (ou 4139-3), la requalification et le recrutement externe. La requalification parce que c'est indispensable si on veut mettre en place des vrais parcours professionnels et le recrutement externe parce c'est vital si on veut améliorer la pyramide des âges des personnels civils. Si ces trois éléments ne sont pas réunis, il est illusoire, voire mensonger, de prétendre favoriser la place des personnels civils dans ce ministère. Le reste, qu'on l'appelle GPEEC ou par tout autre acronyme, n'est que littérature tout juste bonne à amuser les adeptes de la cogestion dont nous ne faisons pas partie.

Et puisque la question du MCO est au cœur de nos préoccupations, et que nous sommes déjà fin juin, il serait peut-être temps de nous dire si oui ou non le ministère envisage de procéder à des recrutements au SIAé et au SMITer, notamment par le dé-contingentement du recrutement d'ouvriers de l'Etat. Si rien n'est fait, il n'y aura pas d'autres solutions, notamment pour le SIAé, que de refuser de la charge. Mais peut-être est-ce là aussi le but recherché : étrangler les services en régie par le manque de ressources humaines pour à terme favoriser l'industrie privée, ce qui, au moins, aura le mérite de rendre heureux quelques généraux 2^{ème} section très attachés à la réussite des entreprises qui les emploient tout en continuant à bénéficier des largesses de la fonction publique. Décidément, la République est bonne fille...

C'est sans doute pour les mêmes raisons que le Régiment d'Hélicoptères de Combat de Pau reçoit aujourd'hui même, la veille de la visite du ministre, le président du MEDEF qui, comme chacun sait, est un ardent défenseur des agents de l'Etat.

Et comme nous abordons la question des ouvriers de l'Etat, nous ne pouvons passer sous silence les méthodes de la fonction publique qui, dans notre dos et, par la même occasion, dans le vôtre, étudie la mise à plat du statut des ouvriers de l'Etat. Soyons très clairs : **Force Ouvrière** refuse catégoriquement toute négociation et reprise en main par la DGAFP du dossier des ouvriers de l'Etat. Si annonce il doit y avoir en la matière, elle ne peut venir en ce qui nous concerne que du ministre de la Défense, et nous n'accepterons de discuter qu'avec le ministre, son cabinet, ou la DRHMD. Et ça n'est certainement pas en envisageant l'indexation du bordereau de salaire des ouvriers de l'Etat sur le point d'indice de la fonction publique [autrement dit, l'indexation d'un système gelé sur un autre système gelé] que l'on engagera des discussions sereines.

Monsieur le secrétaire général, début 2014, comme nous le rappelons régulièrement, la constitution des REO a mis en évidence les agissements anti-civils de certains employeurs, et notamment du CPCS à l'époque. Leur petit jeu, si tant est qu'on puisse parler de jeu, avait consisté à supprimer brutalement des postes de personnels civils, bien au-delà des objectifs de déflation ministériels, ou encore de dégrader des personnels civils, principalement des cadres, pour les remplacer aux REO par des militaires, principalement des officiers. Même si rien ne nous permet d'évaluer aujourd'hui l'ampleur du phénomène, il semblerait que les méthodes de certains aient quelque peu évolué. Ils ne suppriment pas les postes, ils les cachent ! C'est ainsi que nous découvrons dans certains établissements des postes aux REO non honorés, et même pas inscrits à la BNE, ce qui n'empêche pas le chef d'établissement d'organiser des CLR et de recevoir des agents en sureffectifs en AMR en leur affirmant sans sourciller qu'il n'y pas de postes vacants dans l'établissement. Nous avons même des exemples de personnels civils auxquels on a proposé des postes et qui s'entendent répondre par des commandants d'unité censés les accueillir : « il y bien un poste de civil vacant chez moi, mais je ne souhaite pas qu'il soit honoré »...

Alors, comme là non plus nous ne sommes pas entendus et que les services de la DRHMD, lorsque nous les interrogeons sur la question, en sont réduits à nous régurgiter ce que les employeurs ont bien voulu leur servir, nous demandons que nos représentants dans les CLR soient en possession des REO des établissements à jour. Trop souvent, nous sommes

amenés à lancer des investigations en lieu et place de l'administration et trop souvent nous constatons que ce qui nous est répondu, tant par les employeurs, que par les GSBDD, ou encore par les CMG ne correspond en rien à la réalité.

Monsieur le Secrétaire Général, le ministre a annoncé le 28 mai qu'il confiait au contrôle général une étude sur le caractère projetable et opérationnel des postes occupés par les militaires et les postes qui pourraient être confiés aux personnels civils. Même si plusieurs rapports sur le sujet ont déjà été rédigés et aussitôt enterrés, nous notons avec satisfaction cette annonce. Néanmoins, nous avons perdu trois ans depuis l'arrivée du ministre et, hélas, comme nous sommes échaudés, nous restons pour le moins dubitatifs quant aux conséquences réelles d'un rapport de plus. Nous profitons de ce CTM pour réaffirmer notre souhait d'être consultés par le contrôle général dans le cadre de la rédaction de ce rapport.

Monsieur le secrétaire général, qui a dit le 11 mars 2012 : « pour les civils, leur place souvent recule depuis 2007 au profit de militaires qui, eux-mêmes, s'éloignent de leur métier pour exercer des fonctions qui pourraient être assurées sans avoir le statut militaire. Comment comprendre ? Donc, nous devons renforcer les unités opérationnelles avec des effectifs militaires, qui manquent souvent, en redessinant les superstructures pour consolider la place des civils dans les fonctions non directement opérationnelles. »

Ce n'est pas un syndicaliste de **Force Ouvrière**, et comme nous sommes attachés à notre indépendance vis-à-vis des partis politiques, ce n'est même pas nous qui l'avons rédigé. C'est François Hollande, alors candidat à l'élection présidentielle. Que s'est-il passé depuis ? Rien, si ce n'est des décisions importantes telles que l'instauration de l'autorité fonctionnelle renforcée et du BOP unique pour les personnels civils, mais qui n'ont été d'aucun effet sur le rééquilibrage des effectifs militaires-civils. Et quand on pense que ces mesures nous ont été présentées comme des outils nécessaires à l'amélioration de la place des personnels civils, nous nous interrogeons légitimement. Vous savez qu'aussi performante que puisse être une machine, il faut la brancher pour qu'elle fonctionne...

Il y a bien longtemps que nous savons que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, mais il est parfois bon de rappeler certains propos, ne serait-ce que pour mettre en évidence certains décalages.

Et pour finir sur une pointe d'humour dans ce tableau noir pour les personnels civils, rappelons la citation de Frédéric DARD : « un politicien ne peut faire carrière sans mémoire, car il lui faut se souvenir de toutes les promesses qu'il lui faut oublier ».

Je vous remercie de votre attention.